

Inscription et épreuves du concours de plaidoiries organisé par la Ville d'Arras et le CDAD / TGI.

La justice, à travers ses valeurs et ses symboles, est incarnée sur notre territoire par le palais des Etats d'Artois à Arras, lieu de justice qui a accueilli sa première affaire en 1800.

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial, la Mairie d'Arras valorise la mobilisation de la jeunesse autour de la citoyenneté, de l'engagement et de l'estime de soi.

1 / Candidature et inscription:

La Clôture des inscriptions arrêtée au **vendredi 30 octobre 2020, 16h00.**

2/ les Conditions d'inscription:

Plusieurs élèves d'un même établissement ou d'une même classe peuvent participer à ce concours.

En fonction du nombre de candidatures, une pré-sélection sera organisée afin de sélectionner 12 projets de plaidoiries pour la finale prévue **en mars 2021.**

Ce concours de plaidoirie est un vrai projet de classe même si un ou deux élèves défendront à l'oral un thème choisi en présentant les arguments en faveur de la cause retenue.

3/ Dispositifs d'accompagnement:

.Chaque classe participante ou une délégation d'élèves de la classe assistera à une audience correctionnelle tenue au tribunal judiciaire d'Arras et pourra en amont et à l'issue s'entretenir avec un magistrat sur le déroulement de l'audience et les décisions prises;

.Chaque classe participante sera accompagnée par un magistrat ou un avocat référent qui interviendra une à deux fois au sein de l'établissement afin d'aider les élèves dans la construction et l'expression d'une argumentation;

Ainsi, sur le secteur d'Arras, des **ateliers d'accompagnement**, animés par des professionnels du Droit, du service citoyenneté et vie étudiante seront organisés :

- **du 26 au 30 octobre** : explication de la méthode et de l'organisation, travail autour du choix d'un thème et écriture d'un résumé à présenter lors de l'inscription ;
Lieu : la MICA 59, Rue Georges Auphelle 62000 Arras (entrée portillon rue La Fontaine)
- **Master Class du 21 au 24 décembre 2020** : professionnels du Droit, de l'expression scénique et service citoyenneté et vie étudiante ; lieu : la MICA 59, Rue Georges Auphelle 62000 Arras (entrée portillon rue La Fontaine)

Entre janvier et mars 2021 :

- Pour les établissements arrageois, un accompagnement des candidats sur la rédaction de leur cause sera en outre assuré par le service citoyenneté et vie étudiante de la Ville d'Arras.
- Pour les établissements situés hors d'Arras, ce suivi sera effectué par des professionnels du Droit.

Une journée sera également consacrée à la prise de parole au cours du mois de février 2021.